

LA  
DÉFENSE  
DES  
DROITS  
DE  
L'HOMME

**LES CAMPS DE LA HONTE  
DANS LA CHINE  
D'AUJOURD'HUI,  
LE COMBAT ET  
LE COURAGE D'HARRY-WU**

**Guy-Paul KIELE**

Vaucresson  
France

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Jury, j'ai l'honneur de défendre le cas de Monsieur HARRY-WU. Lequel a été enfermé pendant dix-neuf ans dans des camps en Chine.

Et ce, dans des conditions de détention absolument effarantes, comme en témoignent les déclarations d'un codétenu : « J'ai vu des gens ramper parce qu'ils n'avaient plus la force de tenir sur les jambes. Harry-Wu a survécu en grappillant sa pitance dans les champs, en mangeant de l'herbe, des plantes, grenouilles, serpents qu'il faisait bouillir dans les latrines de la prison. C'est à ce moment qu'il a fait le serment de révéler cette horreur au monde » (Jean Pasqualini - 13 décembre 1995).

Harry produit de nombreux témoignages desquels il résulte qu'en Chine il existe des camps lugubres dans lesquels sont arbitrairement enfermés les indésirables du régime chinois et les personnes auxquelles sont reprochés des faits de « crime » et « délit ». Dans ces camps appelés Laogai, ce qui signifie : « Amendement par le travail » ou « Laojiao » : « Rééducation par le travail », les détenus subissent, de façon terrifiante, des traitements inhumains, des pratiques dégradantes, indicibles et bestiales. Vingt millions de femmes et d'hommes y sont morts dans des conditions d'atroces souffrances. Le saviez-vous ? En outre, nombre de transplants chinois proviennent de détenus exécutés dont les organes sont parfois prélevés avant leur exécution. Une histoire à vous glacer le sang !

À l'heure où la France célèbre le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de la peine de mort et où la Chine, imperturbable, prépare l'organisation des Jeux Olympiques de 2008, c'est plus que jamais l'occasion de dénoncer ces atrocités.



Mais la difficulté c'est que la Chine est un partenaire économique privilégié, incontournable. Ce qui explique probablement le silence complice et la complaisance des Occidentaux face à ce qui apparaît pourtant comme le summum en matière de violation des Droits de l'Homme.

Combien de temps encore, s'interrogeait Madame Danielle Mitterrand en 1995, la loi du marché et du profit prévaudra-t-elle sur la vie de l'homme ?

En m'appuyant sur les témoignages accablants rapportés par Harry-Wu, je m'efforcerai, tout au long de ma plaidoirie, de démontrer, s'il en était besoin, que les atrocités dont M. Wu a été victime au Laogai sont une tragédie pour l'humanité.

Et qu'il convient de les dénoncer avec la plus grande fermeté, comme le fait d'ailleurs M. Harry-Wu avec un courage remarquable qui ne manquera pas de vous étonner.

### **Sur les témoignages accablants et extrêmement troublants rapportés par Harry-Wu et qui attestent de la cruauté des camps du Laogai**

Il convient de faire deux observations : sur la détention arbitraire d'Harry-Wu d'une part, sur les camps de l'horreur et ses pratiques monstrueuses d'autre part.

#### Sur l'arrestation et la détention arbitraires d'Harry-Wu

En 1955, Harry entreprend des études de géologie à l'université de Pékin. Lorsqu'en 1956 l'Union soviétique envoie ses troupes réprimer un mouvement populaire en Hongrie, Harry exprime sa désapprobation en déclarant que cette intervention constituait une violation du droit international. Cette déclaration lui a valu les plus vives remontrances de la part du secrétaire de section du parti. Lequel l'a accusé de trublion politique. Les cadres du parti l'ont enjoint de formuler des excuses à l'Union soviétique.

Il a été également accusé de déloyauté envers le parti, lequel se targuait d'avoir payé ses études.

Le 27 avril 1960, un officier de la sûreté publique fait irruption dans sa classe pour lui signifier qu'il était condamné à la « rééducation par le travail ». Harry a demandé à voir l'acte d'accusation. L'officier lui a sèchement répondu qu'il n'avait que cinq minutes pour rassembler ses affaires.

Ainsi, sans aucune forme de procès, l'intéressé a été condamné à 19 ans au Laogai. 19 années de soi-disant rééducation, 19 ans de travaux pénibles, sans salaire, pour avoir eu le courage de formuler une opinion critique sur l'invasion soviétique en Hongrie. C'est excessif.

Cette détention pour le moins arbitraire heurte profondément notre sens des libertés. Elle est une singulière entrave à l'exercice des libertés individuelles, notamment la plus précieuse d'entre elle, la liberté d'expression.

D'autant que les conditions de détention dans les camps dans lesquels sont internés les indésirables du parti sont effarantes et particulièrement épouvantables.

#### Sur les camps de l'horreur et ses pratiques monstrueuses

Deux observations : la pénible détention d'Harry-Wu et les prélèvements d'organes.

- Les conditions de détention dans les différents camps chinois sont insupportables. Les détenus en attente de sentence ou les condamnés sont soumis au même traitement. C'est à un travail d'esclave auquel ils sont astreints.

Le règlement du gouvernement prévoit 10 heures de travail par jour. Ce qui est déjà excessif. Mais chaque camp a son propre règlement. Les horaires atteignent jusqu'à 14 heures par jour.

Harry-Wu allait travailler chaque jour, du lever du soleil jusqu'au soir.

Obligé de quitter son université, contraint et forcé d'abandonner ses études de géologie, la mort dans l'âme, il a été envoyé, en 1960, dans les camps du Nord. C'est un endroit où il fait extrêmement froid six mois dans l'année.

Il observait les rats qui stockaient des réserves de nourriture dans des galeries. Ayant repéré leur planque, il creusait pour récupérer cette nourriture. « *Rats et serpents nous fournissaient les provisions en nourriture que nos maîtres nous refusaient* » déclarait-il. C'est terrifiant.

Il parviendra à se faire transférer dans une aciérie des environs de Pékin.

En 1961, il sera expédié dans une mine de fer. Il a également travaillé 12 heures par jour, pendant plusieurs années, dans les mines de charbon de Wangztuan. À chaque minute, il inhalait la poussière suffocante du charbon et ne tarda pas à avoir des problèmes pulmonaires.

Il sera ensuite transféré au camp 585, réservé aux détenus les plus mal en point. Les détenus de ce camp étaient trop faibles pour travailler dans les champs. Ils s'étaient creusés un trou dans le sol, un seau d'un côté pour la nourriture, un seau de l'autre pour les excréments. C'est inacceptable de traiter à ce point des êtres humains comme s'ils étaient des animaux ou des sous-hommes.

En 1965, Harry sera condamné au mitard. Il a été enfermé dans un casier de ciment très étroit. Pendant les trois premiers jours, il a été privé de nourriture. Le quatrième jour, il a eu droit à un bol de gruau et un morceau de radis salé. Son ami Lo a été enfermé pendant sept jours dans un cachot minuscule, dans lequel le prisonnier

se nourrissait de rations qui gisaient dans ses propres excréments. On en a froid au dos. C'est une honte.

Une détenue, condamnée à trois ans d'emprisonnement pour incitation aux activités contre-révolutionnaires, raconte que, pendant le travail, certains détenus, dont lui-même, ont eu les mains et les pieds écrasés par de grosses pierres. Ils devaient continuer à travailler malgré leurs blessures pleines de sang et de pus. Un grand nombre sont devenus infirmes à vie.

Pour justifier ce traitement cruel et humiliant, le régime chinois indique qu'il est nécessaire de réformer l'idéologie du criminel. Ce qui, selon lui, ne peut se faire que par la contrainte à un dur labeur.

Or, comme le souligne avec raison Harry, combien de « criminels » internés ont été transformés en « homme nouveau ». Tout ce que nous constatons, ce sont des malheureux qui versent leurs dernières gouttes de sueur pour mourir en disgrâce.

Ayant purgé sa longue peine au Laogai, Harry-Wu sera libéré en 1979. Des membres de sa famille évitaient de le fréquenter pensant qu'il portait l'opprobre des camps. Son père lui a indiqué quelque chose qui me paraît assez vrai pour l'essentiel : « *Certains réussissent en mentant, trichant... Et d'autres en léchant les bottes. Tu es mon fils, je te connais. Tu ne seras jamais un lèche-bottes. Ce milieu n'est donc pas fait pour toi, change de pays* ».

C'est dans ces circonstances qu'en 1985 Monsieur Wu a quitté la Chine pour les États-Unis. Il aura tout de même attendu quatre ans avant qu'on accepte de lui délivrer son visa.

Émigré au pays de l'oncle Sam en 1985, il a obtenu sa naturalisation américaine.

Chercheur à l'université de Stanford (Californie), il crée la « fondation Laogai » dont le but est de faire connaître au monde entier l'enfer qu'il a vécu. En 1988, il sera nommé associé à l'Institut Hoover. En 1991, il épouse Ching-Lee, d'origine taïwanaise. Il avait enfin trouvé un certain bonheur. On serait tenté de dire « *tout est bien qui finit bien* ».

Mais, malgré la sécurité et la stabilité conjugale qu'il avait trouvées aux États-Unis, son cœur ne trouvait pas le repos. Il se disait hanté par les horreurs du camp et les visages des prisonniers qui y sont détenus.

C'est alors qu'il décide de retourner en Chine en indiquant : « *Même au risque de me faire prendre et d'être renvoyé en prison pour le reste de ma vie, il fallait que je retourne là-bas. Et si je suis retourné, c'est pour faire connaître les atrocités du Laogai. J'ai le devoir de divulguer la vérité* ». Quelle belle leçon de courage et de ténacité !

En 1994, il retourne en Chine pour y réaliser un reportage sur les trafics d'organes. Il était accompagné d'une correspondante de la BBC, Sue Lloyd Roberts. Il sera arrêté puis condamné à 15 ans d'emprisonnement. Mais suite à la pression des Américains et notamment de Madame Hillary Clinton, il sera libéré en 1995, puis expulsé vers les États-Unis. Entre-temps, il avait réussi à rassembler des preuves criantes sur les horreurs des camps chinois.

- À propos des prélèvements d'organes, un rapport officiel de l'agence *Human Rights Watch Asia* estimait à plus de 2 000 le nombre d'organes prélevés chaque année sur les prisonniers. Selon *Amnesty international*, 90 % des transplants chinois proviennent de détenus.

Ces pratiques odieuses sont corroborées par de nombreux témoignages recueillis par Harry. Le plus probant est

celui d'une femme thaïlandaise (Jiraporn). Interviewée en 1998 sur la chaîne ABC elle indique qu'elle avait appris qu'en Chine il était facile de se procurer des organes, elle s'était rendue sur place. Aujourd'hui, elle a dans son corps le rein d'un prisonnier chinois exécuté. Harry lui a posé la question de savoir si en cas de rejet elle retournerait en Chine pour recommencer : « *Non, je préférerais mourir plutôt que de refaire cela, parce que j'essaie toujours de penser à ce que je ressentirais si j'avais été ce prisonnier* ».

Ce témoignage est édifiant à plus d'un titre. D'abord il nous permet de constater qu'il existe bien un trafic dans ce domaine. Il convient de préciser que ce témoin faisait partie des 47 Thaïlandaises qui avaient effectué le déplacement en Chine pour recevoir un rein. On s'aperçoit ensuite que les receveurs ignorent que ces organes proviennent très souvent de prisonniers, vivant ou morts.

À cet égard, Harry verse aux débats le témoignage irréfutable d'un praticien ayant réellement participé aux opérations de prélèvement des organes. Il s'agit d'un chirurgien en exil qui atteste qu'il a été envoyé prélever des reins avec deux autres chirurgiens dans le district de Xindu. « *À notre arrivée, on nous a révélé que nous nous trouvions dans une prison. Un détenu anesthésié était étendu dans une salle à part. Nous ne pouvions voir son visage. Nous l'avons ouvert et prélevé ses deux reins que nous avons placés dans un conteneur spécial. Un membre du personnel les a récupérés et est aussitôt monté dans un hélicoptère de l'armée. Le chirurgien en chef nous a expliqué que le prisonnier avait été condamné à mort et qu'il serait exécuté le lendemain. Harry lui demande combien de temps peut vivre un homme auquel on a retiré deux reins. Il a répondu « deux jours ».*

Ces prélèvements sont en réalité une sorte d'exécution clandestine.

Ces pratiques sont monstrueuses. C'est la négation même de l'Homme en tant qu'être humain.

On pourrait fournir d'autres exemples. Je pense qu'il a suffisamment été prouvé que des traitements et des pratiques cruels ont été commis dans l'enceinte des camps du Laogaï. Et ce, sans tenir compte d'aucune dimension humaine.

Ces actes sont inqualifiables, imprescriptibles et contraires à l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen aux termes duquel : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Il est temps que ces actes attentatoires soient fermement condamnés par la communauté internationale.

### **Harry-Wu incite les Occidentaux à dénoncer les atrocités des camps du Laogaï, afin de permettre à la Chine de réaliser des progrès en matière de Droits de l'Homme**

Les Occidentaux doivent réagir sans complaisance contre les atteintes flagrantes aux Droits de l'Homme. Certains États ont arrêté quelques mesures visant à condamner ces atteintes. Mais elles restent insuffisantes.

Sur la nécessité pour les Occidentaux de dénoncer sans complaisance les abus en matière des Droits de l'Homme.

Il est proprement honteux que les Occidentaux ferment les yeux sur des pratiques aussi horribles alors qu'ils ont la preuve qu'elles existent. Cette hypocrisie doit cesser.

Monsieur Wu rapporte que les prisonniers des camps confectionnent des fleurs artificielles destinées à l'exportation.

Il résulte d'un document chinois officiel qu'un tiers de tout le thé produit en Chine provient d'exploitations telles que la Compagnie de l'Étoile rouge, dans la province du Guangdong, où des prisonniers travaillent dans les plantations...

Force est de constater que le système du Laogaï alimente le marché international. Le travail forcé semble apparaître comme une ressource économique. Les prisonniers ne sont pas considérés comme des humains, mais comme des matières premières pour générer des profits.

La Chine vend du thé à l'Angleterre, du raisin au Japon, des outils à la France dont le Président de la République s'est récemment rendu à Pékin pour décrocher quelques contrats. Elle vend également des moteurs diesels aux États-Unis. En somme, elle représente un gigantesque marché économique.

C'est probablement la raison pour laquelle les Occidentaux ferment les yeux lorsqu'il s'agit de condamner la violation des Droits de l'Homme en Chine. Certains invoquent la différence de culture. C'est un argument peu convaincant, notamment lorsque des être humains sont traités comme des animaux. Nous devons toujours nous dire : et si j'étais ce prisonnier que l'on traite comme un sous-homme. Souvenons-nous du témoignage de cette femme, interrogée par Harry, qui avait reçu le rein d'un prisonnier : « *J'essaye toujours de penser à si j'avais été ce prisonnier* ». Voyez-vous, en matière de Droits de l'Homme, il n'y a pas de spécificité culturelle à faire valoir comme prétexte pour justifier de telles monstruosité.

L'humanité est une culture universelle dont le respect s'impose à tous, sans exception.

Alors, il convient de cesser cette hypocrisie et cette complaisance qui s'expliquent par des raisons purement mercantiles.

Sur la base des preuves rapportées par Harry-Wu, il est temps de condamner plus fermement les violations réitérées des Droits de l'Homme dans ces camps de la honte. Que faut-il d'autre comme preuve pour convaincre les Occidentaux ?

Rappelons-nous du récit de ces deux Juifs qui s'étaient échappés d'Auschwitz en avril 1944. Ils avaient publié un rapport démontrant clairement les atrocités commises dans l'enceinte des camps de concentration. Pourtant, attendant « davantage de preuves », les gouvernements occidentaux n'avaient pas réagi. Conséquence : 437 000 Juifs ont été exterminés. Les témoignages courageusement produits par Harry, ainsi que les nombreuses enquêtes et rapports établis par des organisations internationales me paraissent constituer des preuves amplement suffisantes pour dénoncer sans complaisance le système du Laogaï. Il est donc grand temps d'agir.

Le moment s'avère propice pour lancer une vaste campagne en faveur des droits humains en Chine, à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin en 2008. Dans la charte olympique est inscrit le principe du respect des Droits de l'Homme. Il serait souhaitable que la Chine, grande puissance sportive, s'en souvienne, à l'heure où le monde entier aura les yeux fixés sur elle. La flamme olympique est aussi symbole de vie et de liberté. Aujourd'hui, dans son combat, Harry porte cette flamme dans son cœur pour la liberté de ceux qui sont actuellement internés au Laogaï.

#### Sur les mesures prises par certains États et la victoire d'Harry

Il apparaît que certains États ont édicté des lois interdisant l'importation d'articles fabriqués en prison. Mais ces textes ne sont pas toujours appliqués. Poursuivant sa lutte,

Harry s'est engouffré dans la brèche pour rappeler aux instances compétentes de faire respecter ces interdictions.

Par une loi datant de 1897, le Royaume-Uni a interdit l'importation d'articles fabriqués en prison. Cependant, cet État ne semble pas avoir refusé l'introduction de produits provenant du Laogaï sur son territoire. Il doit probablement craindre qu'une telle interdiction, qui ne serait d'ailleurs qu'une application de sa propre loi, la prive d'importations de thé. C'est connu, pour rien au monde, les Britanniques pourraient se passer de leur thé quotidien. « *Shocking* », comme ils disent. En réalité ce qui est choquant, c'est d'ignorer que ces importations de thé se font aux dépens d'êtres humains réduits à l'état d'esclaves.

Aux États-Unis, c'est la loi *Smoot-Hawley* de 1930 sur les tarifs douaniers qui interdit les importations de produits en provenance des prisons.

En 1994, un Tribunal américain interdisait l'entrée aux États-Unis de produits en provenance de camps de travail. Il s'agissait des moteurs Jinma. Harry y a été pour quelque chose. En effet, après son passage à la télé dans l'émission « 60 minutes », il a été invité au Congrès pour une audience sur les camps de travail en Chine. Par la suite, des parlementaires ont interpellé les services des Douanes afin qu'ils appliquent la loi sur l'interdiction des produits des camps. Harry remporte une bataille.

Le 10 octobre 1991, la Chine avise le gouvernement des États-Unis qu'elle se conformerait à sa propre législation sur l'interdiction d'importer des articles provenant du travail forcé.

Le 7 août 1992 a été publié le *memorandum of understanding* entre les États-Unis et la Chine, dans lequel les deux pays ont convenu de respecter leur législation nationale

interdisant l'importation de marchandises fabriquées en prison. Harry est en train de gagner la partie.

En décembre 1994, le Juge Jane A Restani du Tribunal de commerce international de New York, déclare que les moteurs de l'usine Kunming étaient fabriqués par une main-d'œuvre essentiellement composée de prisonniers. En conséquence, ils ont été interdits à la vente aux États-Unis.

C'est une petite victoire pour cet homme dont les efforts commencent à payer, mais une grande victoire pour l'humanité.

Les mesures entreprises sont appréciables. Mais elles demeurent insuffisantes.

J'estime qu'à l'instar d'Harry, nous devons faire preuve de courage et dénoncer la barbarie dont sont victimes les prisonniers du Laogaï. Comment agir ? En répercutant l'information autour de nous et en soutenant la fondation de Monsieur Wu. En tant qu'êtres humains, nous avons le devoir de ne pas nous taire lorsque quelque part dans le monde nos semblables sont soumis à des traitements humiliants et dégradants.

Comment allons-nous justifier notre silence à nos enfants et nos petits-enfants, lorsqu'ils nous interrogeront, maintenant que nous sommes informés ?

Il me semble que la Chine n'a pas besoin de recourir au Laogaï pour atteindre ses objectifs économiques. Elle dispose de nombreuses autres ressources.

Les pratiques dégradantes ou les exécutions massives sont des moyens inefficaces de lutte contre la criminalité.

« *Aucun État (écrit Robert Badinter) ne peut prétendre respecter les Droits de l'Homme quand il procède à des exécutions clandestines.* » Et le premier des droits, c'est le respect de la vie.

Je suis persuadé qu'un jour la Chine respectera les droits de la personne humaine.

Harry-Wu fait partie du processus qui conduira ce pays à atteindre cet objectif.

Dans l'un des camps du Laogaï, affaibli, Harry avait décidé de mourir de faim, pour partir dans la dignité. Avec un cynisme qui n'a d'égal que l'inhumanité, les gardes lui ont dit : « *Le parti ne veut pas que tu meures. L'esprit de la révolution est humain, il veut t'aider jusqu'à ce que tu deviennes une personne utile* ». Ils ont introduit une sonde gastrique dans sa gorge et son estomac afin de le nourrir.

Ironie du sort. En effet, Harry est devenu utile pour l'humanité. Utile pour avoir eu le courage de dénoncer les atrocités des camps du Laogaï, en les stigmatisant comme étant inhumaines, cruelles et dégradantes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du jury.

Le cas d'Harry-Wu que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous, c'est avant tout un message d'encouragement et d'espoir.

Encouragement pour ceux qui luttent en faveur d'une cause noble, à savoir la protection des droits sacrés de l'Homme. Dans ce domaine, il faut du courage et une bonne dose de persévérance. Tôt ou tard, les efforts entrepris seront récompensés.

Espoir pour ceux qui sont enfermés dans des conditions horribles.

Aujourd'hui, à 73 ans, Harry vit auprès de son épouse en Californie. Il poursuit son combat.

Dans son dernier ouvrage intitulé « Retour au Laogaï », il écrivait avec talent : « *Je voudrais tant ne plus avoir à me replonger dans mon passé. Mais je crois en fin de compte que ce passé ne m'appartient pas en propre, il s'inscrit dans l'Histoire de la Chine, dans l'Histoire de l'humanité* ».

Il appartient aux générations futures de reprendre le flambeau, afin que la flamme des Droits de l'Homme brille toujours.

Guy-Paul KIELE